

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 483-2007

Qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi 27 juin 2017 à 19 h à la salle du conseil située au 926, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 483-2007* déposée par monsieur Stephan Bergeron, propriétaire, concernant les normes d'agrandissement pour un bâtiment en droit acquis sis au 35 A, lot 3 518 128 dans la zone AI-33.

Que le projet de la propriété sise au 35 A, rue Principale Est se localise sur un lot comprenant deux bâtiments principaux.

Que le projet de la propriété commerciale sise au 35 A, rue Principale Est, concerne l'agrandissement du bâtiment commercial existant en cours arrière.

Que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre un agrandissement de plus de 100% de la superficie de plancher existant, alors que l'article 300 du Règlement de zonage no. 483-2007 précise que l'extension d'un usage dérogatoire est autorisée à raison d'un seul agrandissement jusqu'à un maximum de 50% de la superficie de plancher.

Que le Règlement de zonage numéro 483-2007 semble porter préjudice au demandeur en ce que les exigences relatives à la superficie d'agrandissement permise limitent l'expansion de l'entreprise.

Que la future réglementation permettra deux bâtiments principaux sur un même lot, ayant pour effet de rendre la bâtisse commerciale du 35 A conforme.

Que cette demande de dérogation mineure ne semble porter aucun préjudice au voisinage, le demandeur s'étant engagé à minimiser l'impact visuel au besoin (installation de clôtures, haies) etc.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 8^e jour du mois de mai deux mille dix-sept.